

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE  
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2008**

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil huit, le mardi dix sept juin à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 11 juin, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

**Présents** : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

**Absents** : Tous les conseillers sont présents

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre Fuerxer est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 27 mai 2008 :**

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**FISCALISATION DES PARTICIPATIONS AU SIARCE A COMPTER DE L'ANNEE 2009**

A la suite de la dissolution du SIEM (Syndicat intercommunal de l'Essonne Moyenne) et de l'adhésion de la commune au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau), la contribution de 4 519,80 € prévue pour le financement des travaux du SIEM au titre de l'année 2008 sera versée au SIARCE.

La contribution 2009 sera déterminée conformément aux règles en vigueur au SIARCE, et devrait être d'un montant inférieur.

Pour des raisons administratives, le SIARCE nous a demandé notre accord pour fiscaliser cette participation, comme cela est fait pour la plupart des communes du syndicat.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la modicité de notre participation relative à la seule compétence rivière, le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas adopter cette fiscalisation.

**CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE SAFER/COMMUNE**

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a proposé à la commune de signer une convention au titre de laquelle elle nous informerait de toutes les ventes concernant non seulement les parcelles agricoles, mais aussi les parcelles classées en zone naturelle, de façon à ce que nous puissions faire valoir, le cas échéant, notre droit de préemption.

Cette prestation correspondrait à une redevance de 280 € par an.

Les droits de préemption de la commune et de la SAFER couvrent déjà les zones urbaines et agricoles, cette prestation n'aurait d'intérêt que pour la zone naturelle.

La commune n'ayant aucun projet d'acquisition de terrains en zone naturelle qui est bien protégée dans le PLU, et qui le seront sans doute encore davantage lorsque le classement de la vallée de l'Essonne sera effectif, ne considère pas que cette convention corresponde à un réel besoin, néanmoins le conseil décide d'accepter une rencontre avec une personne de la SAFER pour approfondir le contenu de cette convention.

**ACCES A LA BASE DE LOISIRS DE BUTHIERS**

L'accès à la base de Buthiers pour les enfants de la commune est une question récurrente. En effet, les élèves scolarisés à l'école de Nanteau-Buthiers disposent de cartes d'accès gratuit à la piscine.

Les autres enfants de Nanteau doivent payer l'entrée. C'est à dire :

- Les enfants scolarisés dans d'autres établissements (écoles privés ou à écoles de Malesherbes ou Tousson),
- Les enfants qui sont au collège de la Chapelle la Reine ou dans les lycées de Fontainebleau.

Madame Bouteille avait obtenu quelques facilités d'accès sur la base des bonnes relations entre Nanteau et la base de Buthiers. Monsieur Bacqué a promis de nous offrir des entrées pour la tombola de la fête du pays.

A la suite de la discussion, le conseil estime qu'il faut rechercher une solution équitable et pérenne permettant à tous les enfants de Nanteau, sans exception, de profiter à moindre coût de cette magnifique base de loisirs.

A cet effet, Monsieur Emmanuel Delager est chargé de prendre contact avec la base pour rechercher les solutions possibles.

## TRAVAUX EN COURS

### **Eclairage public :**

A la suite de la rupture d'un poteau bois à Villetard, la rénovation progressive de l'éclairage public est envisagée. Trois sociétés ont été consultées : Ineo, Sobeca et Forclum (anciennement Bornhauser)

Les premiers contacts ont montré que la solution techniquement la plus satisfaisante et la plus économique est de réaliser un système entièrement neuf, avec un enfouissement des câbles d'alimentation.

Une demande de subvention va être préparée dans cette hypothèse. Le choix de l'entreprise sera fait ultérieurement lorsque tous les devis nous seront parvenus.

### **VMC :**

Il s'agit de remplacer la ventilation mécanique de la salle de préparation de repas attenante à la salle polyvalente. Trois sociétés ont été consultées : Guérin de Buthiers, Bouillac et Hamard de Malesherbes.

En l'attente de précisions techniques sur les devis présentés, le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à retenir l'une ou l'autre des sociétés moins disantes en fonction des réponses qu'elles donneront.

### **Conteneurs à verre :**

L'installation du conteneur à verre enterré est en cours. Malheureusement, lors du terrassement, un banc de grès a été mis à jour à la profondeur de 2 m, alors que la profondeur de l'excavation devait être de 2,51 m.

Pour éviter des frais excessifs, la solution retenue est de réduire la capacité du conteneur à trois mètres cubes, ce qui est compatible avec la cote de 2 m.

Si cette solution s'avérait impossible, la création d'un muret et d'une rampe d'accès engazonnée sera retenue.

## DIVERS

**Madame Helen Henderson** informe le conseil de diverses réunions organisées par la préfecture à l'intention des nouveaux maires.

Les questions suivantes sont prioritaires pour la préfecture :

- Les emplacements destinés au gens du voyage,
- Les plans communaux de sauvegarde,
- Le développement de l'intercommunalité.

### **Sécurité routière :**

La préfecture nous demande de désigner un délégué sécurité routière. Le conseil désigne à l'unanimité Monsieur Pierre Fuerxer.

### **Maison de Madame Rozé :**

La vente de cette maison doit avoir lieu prochainement. Le conseil autorise Madame le maire à se porter acquéreur d'une « pointe » de terrain située entre la route et les parcelles de la zone réservée, actuellement en cours d'achat.

### **Chemin des nonnes :**

La famille Manset a accepté le bornage établi par le géomètre. La commune de Buno-Bonnevaux approuve également le tracé de ce chemin. Ceci autorise à réaliser le bornage définitif ce qui mettra un point final à ce litige.

**Monsieur Bernard Raymond** signale les difficultés que rencontre le SMEP à cause de désaccords entre les communes de Fontainebleau et Avon.

**Madame Martine Le Floc'h** doit participer à la réunion du syndicat des transports. Elle soulèvera la question du vieillissement des cars scolaires.

**Madame Michèle Bouteille**, membre du bureau de la commission communication et de celle des appels

d'offre du SITOMAP, informe le conseil de l'avancement de la nouvelle usine. Elle espère que des visites pourront bientôt être organisées.

**Monsieur Alain Le Pape** informe le conseil de l'état du dossier relatif au ravalement de la mairie. La poursuite ce projet est approuvé par le conseil.

Il attire l'attention du conseil sur le problème posé par l'installation du téléphone dans les nouvelles maisons rue de la grange aux dîmes. Il devrait être possible d'éviter la pose de nouveaux poteaux bois alors que l'enfouissement de l'éclairage public est en projet.

**Madame Marie-Jeanne Tessier** signale le tirage au sort en vue d'être juré d'une habitante de la commune. Elle rappelle que les cartes de transport pour la prochaine année scolaire doivent être rendues pour le 11 juillet.

Compte tenu de la fermeture de la mairie, une procédure particulière permettant aux habitants de tenir ce délai sera affichée.

**Monsieur André le Bras** rend compte des premiers contacts avec les élus de Boulancourt pour l'entrée à Boulancourt dans le SIGEGAS à la rentrée prochaine.

Le recrutement d'une ATSEM pour l'école de Nanteau-Buthiers était prévu. Deux candidates s'étant présentées, il a été décidé de les recruter chacune pour un mi-temps.

Il signale que le coût du nouveau gymnase du CEG qui était initialement estimé à 2,8 M€ sans équipement sera finalement de seulement 2,025 M€ complet, ce qui correspond à une forte réduction de prix.

Prochaine réunion :

La prochaine réunion aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 20h.

La séance est levée à 22 h 30.

Helen HENDERSON  
Le MAIRE